

Garantie des biens immatériels

► Quel objectif ?

Valoriser les atouts technologiques (brevets, savoir faire) et la promotion de l'économie de l'immatériel (marques, concepts, droits d'image...).

► Quels bénéficiaires ?

Entreprises françaises signataires de tout contrat de concession d'un droit d'usage payable au comptant, conclu avec un opérateur étranger, en matière de brevets, marques, licences, franchises, droits d'auteur et propriété intellectuelle, biens culturels, etc....

► Pour quel risque ?

Non-paiement des échéances (redevances, royalties...) prévues au contrat signé entre le concédant et le licencié (risque de crédit).

► Pour quelles causes ?

Réalisation, selon le statut du licencié débiteur, d'un fait générateur de sinistre d'origine commerciale (carence ou insolvabilité du débiteur), politique ou catastrophique (moratoire général, survenance hors de France d'une guerre, d'une révolution ou émeute, de catastrophes naturelles...).

(Cf. Tableau des faits générateurs de sinistre⁽¹⁾).

► À quelles conditions ?

➤ Assiette de la garantie

- Montant décidé au cas par cas, en fonction de la demande du concédant (dans la limite du montant de l'indemnité de résiliation, si le contrat en prévoit une).

Si les impayés atteignent le montant maximum garanti, la garantie peut être réactivée sous une forme revolving dès lors que les impayés sont progressivement ou totalement résorbés et les récupérations effectuées s'il y a eu indemnisation.

➤ Quotité garantie

- 95 %.

➤ Délai constitutif de sinistre

- 3 mois à compter de l'échéance de la créance impayée.

(1) Cf. Site web





► À quel coût ?

► Assiette

- Montant maximum garanti.

► Taux

- Prime crédit⁽²⁾ : taux fonction du pays du licencié, du statut et de la qualité du licencié, des faits générateurs de sinistre couverts et de la durée du risque.

► Durée

- x est égal à 0,25 sur les termes exigibles jusqu'à trois mois de leur facturation. Au-delà, le coefficient x est égal à la durée en fraction d'année s'écoulant entre la date de facturation et la date d'exigibilité du terme.

Contactez-nous

Direction des Garanties Publiques
92065 Paris La Défense Cedex

Eric Régnault

Stratégie, Pilotage, International

Tel : (00.33) 1.49.02.14.42

Fax : (00.33) 1.49.02.27.11

Valérie Malterre

Stratégie, Pilotage, International

Tel : (00.33) 1.49.02.18.42

Fax : (00.33) 1.49.02.27.11

E-mail : garantiespubliques@coface.com

Cf. Site web : www.coface.fr / Garanties Publiques / Garantie des biens immatériels

(2) Cf. Site web : "Calcul de prime".